

Introduction au Plan Communal de Mobilité (PCM)

QU'EST-CE QU'UN PCM ?

- ▶ **Le Plan communal de mobilité (PCM) est un outil de planification de la mobilité des personnes et des marchandises à l'échelle de la Commune de Péruwelz.**
- ▶ **Le PCM** prend en compte l'ensemble des modes de déplacement rencontrés : les transports individuels (voitures,...), les poids lourds, les transports collectifs, les piétons, les deux-roues, les personnes à mobilité réduite, etc.
- ▶ L'objectif du **PCM** est de définir une politique durable, qui privilégie une mobilité soucieuse de la qualité de vie des usagers et qui préserve l'environnement, tout en étant un outil au service des activités.

Les étapes du PCM



1) État des lieux et diagnostic :

- **Comprendre le fonctionnement actuel des déplacements** (trafic, bus, piétons, vélo, stationnement, ...)
- **Mettre en évidence les problèmes, les points positifs et les enjeux**



2) La définition des objectifs :

- **Proposer des tendances de gestion souhaitable de la mobilité à 10 à 12 ans**



3) Les propositions :

- **de circulation, d'accessibilité** (voitures, bus, camions, vélos, piétons, ...)
- **de stationnement** (des résidents, des clients, des navetteurs)
- **d'itinéraires piétons et cyclables**
- **d'aménagement de l'espace public** (carrefours, rues, passages piétons, ...)



4) Etablissement d'un catalogue de mesures à mettre en œuvre :

- **priorités de mise en œuvre, etc.**



En collaboration étroite et continue avec un Comité d'accompagnement constitué des décideurs politiques de la Région wallonne et de la Commune et des techniciens (SPW, SNCB, TEC, SRWT, ...), chargés d'avaliser les différentes phases et propositions



- ▶ **La réussite du PCM ne peut s'envisager qu'avec la participation des acteurs locaux et des citoyens. Il s'agit de rechercher un consensus entre les différents intérêts en jeu, de manière à ce que les propositions du PCM soient partagées par tous.**